

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **trente mars** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 mars 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Alain MILON, Dominique ATTUEL

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2023_41

BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE SUPPLEMENTAIRE 2023

Le budget primitif annexe de la cuisine centrale 2023 ayant été adopté le 15 décembre dernier, les résultats 2022 n'y ont pas été intégrés.

Le compte administratif 2022 ayant été voté et l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022 ayant été réalisée, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget annexe de la cuisine centrale de l'exercice 2023 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ».

Le Budget Supplémentaire de la cuisine centrale pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit:

- 776,06 € en section de fonctionnement,
- et 0,00 € en section d'investissement.

Sur la section d'investissement, l'intégration du résultat reporté en recettes pour 10 436,30 € permet la réduction du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Ce financement supplémentaire en section de fonctionnement, couplé au report du résultat reporté en recettes de 776,06 € vient abonder le poste des denrées alimentaires (dans l'objectif d'absorber les hausses de prix de certaines denrées).

Le budget supplémentaire acte également une majoration de 4 000 € de la dotation aux amortissements (celle-ci passe de 6 000 à 10 000 euros).

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 CUISINE CENTRALE

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Fonctionnement				
		opérations réelles				
011	60623	Alimentation		11 212,36		
002	002	Excédent de fonctionnement reporté				776,06
		opérations d'ordres				
042	6811	Dotations aux amortissements		4 000,00		
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14 436,30			
	Totaux		14 436,30	15 212,36	-	776,06
Totaux Dépenses / Recettes				776,06		776,06
Total fonctionnement					-	0,00

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Investissement				
		opérations réelles				
001	001	Excédent d'investissement reporté				10 436,30
		opérations d'ordres				
040	28188	Dotations aux amortissements				4 000,00
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			14 436,30	-
	Totaux		-	-	14 436,30	14 436,30
Totaux Dépenses / Recettes				-		-
Total investissement					-	-

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale de la ville 2023 équilibré à 776,06 € pour la section de fonctionnement.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 14 Mars 2023,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget primitif annexe de la cuisine centrale 2023 adopté par le Conseil Municipal le 15 décembre 2022 ;

Vu le compte administratif 2022 du budget annexe de la cuisine centrale et l'affectation définitive des résultats 2022 ;

Vu le projet de budget supplémentaire 2023 pour le budget annexe de la cuisine centrale présenté par Christelle PEPIN;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale 2023 équilibré à 776,06 € pour la section de fonctionnement.

Adopté à la majorité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.